



Trop perçu apl, caf

Par **nathaliek**, le **24/11/2012 à 14:04**

Bonjour,rnrnJ'ai trop perçu d'APL de 1000€ (à payé à la CAF lettre reçu aujourd'hui), car je n'ai pas régulariser mon activité professionnelle. Je ne savais qu'il fallait régulariser ma situation cela fait déjà que je ne suis plus au chômage et que j'ai un CDI, je pensais que la CAF le faisait automatiquement car elle reçoit ma feuille d'impôt envoyé par le trésor public.rnrnQue puis-je faire ?

Par **cocotte1003**, le **24/11/2012 à 14:16**

Bonjour, rien d'autre que de leur rendre le trop-perçu soit en une fois, soit en leur demandant de réduire mensuellement le montant des allocations qu'il vous paye encore. Ne faites pas la "sourde oreille", prenez vite contact avec eux pour trouver une solution avec que les frais de recouvrement se greffe dessus, cordialement

Par **nathaliek**, le **24/11/2012 à 14:20**

Oui, et si je conteste est ce que cela mènera à quelque chose ?

Par **cocotte1003**, le **24/11/2012 à 14:22**

Non car cela est de votre faute, vous devez déclarer tout changement de situation et aussi que

vous avez perçu de l'argent auquel vous n'aviez pas droit, cordialement

Par **nathaliek**, le **24/11/2012 à 14:25**

Tout les ans, la caf régularise notre situation.rnEn juillet dernier , il ont diminuer mon apl. C'est qu'il avait déjà mes ressources non ?

Par **amajuris**, le **24/11/2012 à 15:22**

bjr,rnla CAF connaît vos ressources de l'année écoulée mais vous devez lui signaler immédiatement tout changement de situation afin d'éviter la situation que vous connaissez.rnnégociez un échéancier.rncdt.